**Module de : Initiation à la recherche scientifique (IRS)**

**Niveau : MASTER 1 DID**

**COURS N° 1**

**Définition et objet d’étude de la recherche scientifique et de la méthodologie documentaire**

**Qu’est-ce qu’une recherche ?**

La recherche documentaire est un travail consistant à identifier, collecter et traiter des données informatives sur un sujet donné à travers l’étude de sources officielles ou universitaires. Elle repose sur une méthode structurée par des étapes qui vont permettre de construire une stratégie de recherche documentaire. Dans un contexte marqué par la surcharge d’informations, il est primordial d’appliquer une méthodologie pour acquérir des données fiables sur son sujet.

L’application d’une méthodologie rigoureuse en recherche documentaire vise à faciliter la structuration de son travail de par la familiarisation avec le monde de l’information. Elle repose sur des étapes essentielles permettant de développer une habilité dans sa recherche afin de répondre de la manière la plus conforme possible à ses besoins d’informations. Enfin, ce processus révèle l’importance de bien juger et utiliser correctement ses sources d’information afin de garantir un travail associant richesse documentaire et exigence scientifique.

**Quelles sources d’information ?**

Une fois que le sujet de recherche est établi, il convient de choisir les sources d’information nécessaires à la recherche documentaire.

➢ Les types de documents Il y a d’abord des documents généraux qui aident à la compréhension du sujet :

**1. Les dictionnaires**

**2. Les encyclopédies**

Ensuite, des documents plus spécifiques, destinés à approfondir la recherche :

• Les précis

• Les manuels

• Les mémentos

• Les actes de colloques

**3. Les documents à haut niveau scientifique** apportent des informations à caractère scientifique et technique :

• Les mémoires et thèses

• Les rapports de recherche

• Les articles scientifiques : ce sont les travaux publiés par les chercheurs dans les revues scientifiques.

**4. Les périodiques** servent à informer de l’actualité sur un sujet de société.

**5. Les documents officiels édités par l’Etat** :

• Lois

• Décrets

• Règlements

• Marchés publics

• Association, etc.

**Qualités d’un travail de recherche**

Dans tout travail de recherche, il est important de pouvoir s’appuyer sur des données fiables, qu’elles soient électroniques ou imprimées. Il convient de faire preuve de jugement critique pour évaluer la pertinence et la fiabilité d’un document. Pour cela on peut appliquer plusieurs critères d’évaluation :

**▪ L’auteur / l’éditeur** : est-il spécialisé dans le domaine ? A-t-il écrit/publié d’autres documents sur le sujet ? Quelle est sa visibilité dans la littérature ?

▪ **La pertinence du contenu du document** : aborde-t-il le sujet à traiter ? Est-il de niveau académique ? Pour se faire rapidement une idée on peut regarder : le titre, le résumé, les mots-clés, l’introduction et la conclusion, la table des matières ainsi que les titres de sections.

**▪ L’objectivité de l’information** : plus la démarche de l’auteur est scientifique et plus le propos sera objectif. L’information doit aussi se comparer à d’autres sources traitant du même sujet.

**▪ La date du document**